

Les Conseillers APBS
Pierre Jean-Claude Dulas
Hervé Degrave
Nadine Svoboda

Audenge, le 28 Novembre 2019

Mme Nathalie Le Yondre
Maire d'Audenge
24 Allée Ernest de Boissière
33980 AUDENGE

LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR

Madame le Maire,

Dans la délibération n°25 du 26 juin 2018, vous avez cédé la concession du camping à la société ARV Audenge REVEA vacances gérée par M. Pierre-Henri **GAUDRIOT** en précisant par ailleurs : " considérant l'intérêt général poursuivi par cette opération de concession..."

Cette société, au capital de 100€, dont l'associé unique est M. Gaudriot, est une filiale de la Ste Somival qui a été mise en redressement judiciaire le 9 juillet 2019.

Vous avez accordé la caution de la ville à hauteur de 662 500€ à la dite société, pour un prêt de 2 650 000€ contracté auprès du Crédit Agricole.

Ce type de cautionnement par une collectivité locale au profit d'une société privée ne se fait pratiquement jamais. Il nous semble que toutes les vérifications nécessaires pour la prise de décision ont été faites en dilettante voire pas du tout.

Le bon sens aurait voulu que vous interrogiez Infogreffe ou autres organismes officiels avant toute signature de contrat et surtout **avant de cautionner à hauteur de 662 500€ un M. GAUDRIOT qui a depuis 2001 eu de nombreuses sociétés en liquidation et a dû rendre des comptes à la justice suite à recel de favoritisme, prise illégale d'intérêts et défaut de paiement des fournisseurs et organismes prestataires.**

Pourquoi n'avez-vous jamais vérifié, pendant 18 mois, point par point, que les investissements prévus au calendrier d'exécution du prêt ne se réalisaient pas ? C'est seulement le 4 octobre 2019, soit 18 mois plus tard que vous réagissez par une salve de mises en demeure adressées par courrier au président Gaudriot. Ne cherchiez-vous pas à vous dédouaner **d'une gestion inconséquente ?**

Dans vos mises en demeure à M. Gaudriot, vous demandez des justificatifs concernant le prêt lié au financement du projet, hors, puisque vous êtes caution, **le Crédit Agricole qui est une banque qui a pignon sur rue vous a forcément avisée des différentes étapes du déroulement de ce prêt, c'est une obligation légale de sa part !**

M. Gaudriot vous a-t-il fourni des documents falsifiés comme semble l'indiquer l'annexe de la délibération n°22 du 27 novembre 2019 ? Pourquoi ces documents n'ont-ils jamais alerté votre attention ? La multiplication de vos mandats vous aurait-elle maintenue trop éloignée de cet important dossier ?

Votre courrier du 4 octobre au président Gaudriot étant resté lettre morte, vous avez, en dernier recours, opté pour une reprise en régie du camping d'Audenge par la commune.

Le fait de résilier le contrat de concession ne vous dégage pas de la caution de 662 500 € qui sera portée par les Audengeois.

Afin de savoir si les contribuables Audengeois devront honorer avec leurs impôts la caution de 662 500€ due à ce fiasco, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir les pièces afférentes au dossier de prêt du Crédit Agricole, depuis l'offre de prêt jusqu'au déblocage éventuel des fonds, nous vous en remercions par avance. (1)

Votre proposition de régie nous semble particulièrement inadaptée à la situation.

De plus **comment les élus qui ont participé à cette débâcle en votant le contrat de concession dans son ensemble, y compris la caution**, pourraient-ils maintenant gérer la régie ? Vous auriez dû leur confier la responsabilité du suivi du dossier dès le début, ce qui vous aurait évité d'attendre que les résidents vous informent ! (délibération du n°22 du 27 Novembre 2019)

Pourquoi ne pas avoir gardé un concessionnaire qui était compétent, loyal, local et qui avait fait ses preuves ?

Pourquoi ne mentionnez-vous jamais ni le prêt, ni la caution de 662 500 € dans vos délibérations ?

Y aurait-il un poisson à noyer ?

Dans l'attente de vos réponses et des documents demandés,

Veuillez accepter, Madame le Maire, nos sincères salutations,

Les Conseillers APBS

Pierre Jean-Claude Dulas

Hervé Degrave

Nadine Svoboda

Copies à :

Mme la Préfète Fabienne Buccio, 2 Esplanade Charles de Gaulle, 33000 Bordeaux

M. Bruno Lafon, Président de la Coban, 46 Avenue des Colonies, 33510 Andernos-les-Bains

(1) : A défaut, nous en demanderons copie par l'intermédiaire de la CADA.

Pièce jointe : 1

Organigramme 'Camping' le choix insensé de Nathalie Le Yondre